

## Les aides financières pour favoriser la décarbonation du transport routier

Le programme Engagements Volontaires pour l'Environnement (EVE), reconduit jusqu'au 31 décembre 2025, permet d'accompagner les entreprises dans la réduction de l'impact énergétique et environnemental de leurs activités de transport et de logistique. Il s'inscrit dans la stratégie nationale bas carbone et comprend 3 dispositifs :

- ObjectifCO<sub>2</sub> (charte et label) à destination des transporteurs (ouverture du label en septembre 2023 aux grossistes et entreprises effectuant du transport pour compte propre),
- FRET21 (charte et label) à destination des chargeurs,
- et EVCOM (charte) à destination des commissionnaires.

La charte correspond à une démarche d'amélioration continue, l'entreprise s'engageant à mettre en place des actions sur 3 ans pour réduire ses émissions de GES et polluants atmosphériques. Le label valide, lui, l'atteinte d'un niveau de performance environnementale élevée. En 2024, les 3 dispositifs seront intégrés sur la plateforme d'échanges de données environnementales EVE ([www.eve-transports-logistique.fr](http://www.eve-transports-logistique.fr)). Il existe la possibilité de s'inscrire à des ateliers de présentation de la plateforme EVE et de l'info GES sur [www.eve-transport-logistique.fr/plateforme-eve](http://www.eve-transport-logistique.fr/plateforme-eve).



La région Normandie est heureuse d'accueillir à l'Abbaye aux Dames de Caen, la réunion annuelle des acteurs du programme EVE. En effet, ce programme est en lien direct avec les compétences de la région en matière, notamment, de transport interurbain, de mobilité bas carbone et d'accompagnement économique des entreprises. Il a, de plus, des objectifs qui concordent avec ceux retenus par la région Normandie dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).



L'urgence climatique, énergétique et environnementale nous impose une accélération sans précédent des efforts collectifs pour baisser de plus de moitié nos émissions de gaz à effet de serre. Or le secteur des transports représente, en 2021, 30 % des émissions dont 42 % imputables aux véhicules lourds et véhicules utilitaires légers (source CITEPA). Les objectifs étant ambitieux, la dynamique du programme EVE est primordiale et très encourageante. En Normandie, grâce à l'investissement des entreprises et des acteurs de la démarche (notamment les organisations professionnelles qui sensibilisent les entreprises et le chargé de mission, qui les accompagne), nous pouvons être fiers des résultats déjà obtenus pour ce programme. En effet, depuis 2010, on comptabilise pour le dispositif ObjectifCO<sub>2</sub>, 27 labels, 344 chartes (avec pour les entreprises qui se sont engagées en 2023 un potentiel de réduction de leurs émissions de CO<sub>2</sub> de 21,6 %, ce qui est nettement supérieur à la moyenne des années précédentes) ainsi que 8 chartes EVCOM signées en 2023. Le bilan détaillé des chartes CO<sub>2</sub> en Normandie ainsi que la synthèse des réunions régionales EVE depuis 2019 sont disponibles sur le [site internet de la DREAL](http://site.internet.de.la.DREAL).

## BILAN NATIONAL ET NORMAND DU PROGRAMME EVE

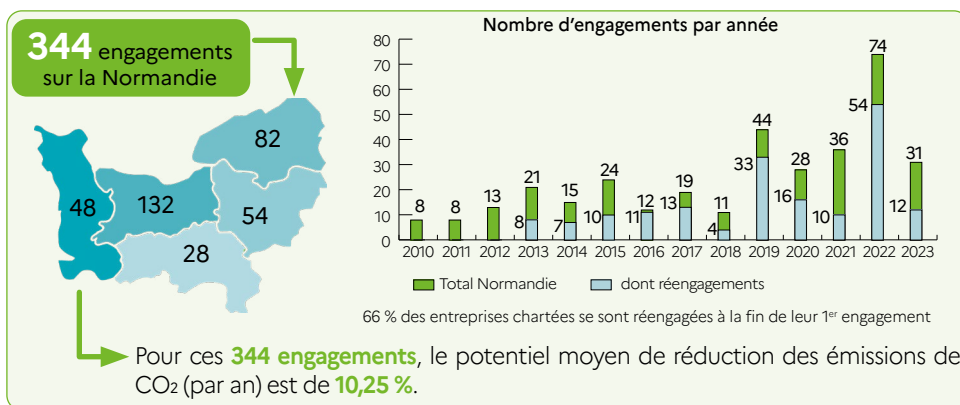
### Bilan national (au 29/10/23) depuis 2018

- près de 1,7 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> réduites chaque année ;
- 7 202 entreprises sensibilisées et 2 980 engagées : 2 425 transporteurs, 421 chargeurs et 134 commissionnaires ;
- 839 entreprises labellisées : 766 dans le TRM, 73 dans le TRV et 27 chargeurs ;
- Pour la plateforme EVE : 1 429 entreprises inscrites et 682 formées.

### Bilan normand



Sur les 344 engagements, 295 concernent des entreprises de transport routier de marchandises et 49 des entreprises de transport routier de voyageurs.



En 2023, les 31 engagements concernent 28 entreprises en marchandises (dont 5 pour compte propre) et 3 en voyageurs. Pour ces engagements, le potentiel de réduction de GES est de 21,57 %. de 40 397 tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent.

**Pour le label ObjectifCO<sub>2</sub>** : 27 entreprises normandes labellisées, dont 6 en 2023.

**Pour la charte EVCOM** : 8 entreprises chartées en 2023.

**Pour la plateforme EVE** : inscription : 77 transporteurs et commissionnaires et 10 chargeurs, formation : 42 transporteurs et commissionnaires et 7 chargeurs.

# LES AIDES FINANCIÈRES DISPONIBLES POUR LE DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES ALTERNATIVES

## ① Les offres d'accompagnement de l'Ademe au transport de marchandises



**Guillaume LEFRANÇOIS**  
Directeur délégué  
à l'Ademe Normandie

La stratégie transport et mobilité de l'Ademe est basée sur 3 axes : maîtriser (en agissant sur la demande et les comportements), reporter (en favorisant les modes les plus économes, favorables à l'environnement) et optimiser (en améliorant l'existant pour limiter son impact sur l'environnement).

L'accompagnement proposé par l'Ademe repose sur les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) et les appels à projets (AAP). Les **CEE** concernent, notamment, le programme EVE, le programme REMOVE (qui a notamment pour objectif le report modal, via le dispositif LOG-Te et le verdissement des flottes de transport massifié, via le dispositif REMO). L'Ademe est également impliquée dans d'autres programmes CEE transports, comme Colisactiv, ma cycloentreprise et InTerLUD.

Parmi les **AAP** portés par l'Ademe (désormais clos), on peut citer : le soutien au déploiement de stations de recharge pour les véhicules électriques, Ecosystèmes territoriaux hydrogène (EcoSysH<sub>2</sub>), Ecosystèmes des véhicules lourds électriques, briques technologiques et démonstrateurs hydrogènes.

Parmi les autres dispositifs de soutien à la décarbonation du transport routier, on peut citer :

- le [prêt vert de la BPI](#) ;
- les opérations standardisées d'économies d'énergie ([fiches CEE](#)) : 36 actions pouvant donner lieu à une aide forfaitaire en fonction des émissions de CO<sub>2</sub> évitées ;
- le [bonus écologique pour l'achat d'une camionnette](#) ;
- la [prime au rétrofit électrique](#) pour les véhicules légers ou lourds.

Pour en savoir plus : <https://agirpoulatransition.Ademe.fr/entreprises>  
<https://infos.Ademe.fr/>  
<https://librairie.Ademe.fr>

## ② L'Agence de Développement pour la Normandie (AD) : guichet unique pour le développement des entreprises normandes



**Pierre BENASSI**  
Responsable Transitions  
environnementales et  
stratégiques à l'AD Normandie

**L'AD Normandie dispose, notamment, comme moyens d'intervention : des prêts à taux zéro, des subventions, des garanties et des renforcements de fonds propres.**

Le dispositif impulsion environnement permet de soutenir les programmes d'investissements des groupes, TPE, PME et ETI visant à la maîtrise des impacts environnementaux (comme par exemple les projets de rétrofit), à la production d'énergie renouvelable et aux démarches d'écoconception. Par exemple, pour une PME de transport routier de fret interurbain investissant 777 129 euros dans l'électrique (tracteur, borne, travaux) l'aide peut atteindre 229 015 euros de prêt à taux zéro et 65 432 euros de subventions.

L'AD Normandie accompagne les entreprises normandes qui ont des projets d'énergie alternatives (bioGNV, hydrogène, électrique...).

Pour en savoir plus : [www.adnormandie.fr](http://www.adnormandie.fr)

## ③ Aides disponibles et sites internet utiles



**Andrew PATRY**  
Chargé de mission  
Normandie

tél : 07 84 44 04 90  
[andrew.patry@ecoco2.com](mailto:andrew.patry@ecoco2.com)

Parmi les aides disponibles, en plus de celles déjà indiquées par l'ADEME et par l'AD Normandie, on peut citer :

- AFIF (alternative fuel infrastructure facility) pour les projets de déploiement d'infrastructures de recharge pour l'électromobilité,
- Mobilipro (pour les flottes professionnelles de véhicules utilitaires légers),
- le suramortissement pour les poids lourds et les VUL (jusqu'à 31/12/2030),
- l'exonération de la taxe sur le certificat d'immatriculation,
- la prime pour les bornes de recharge ADVENIR,
- l'AAP France Relance- Electromobilité et H2 vert pour les Poids lourds TRM et les autobus/autocars ( avec 40 % du coût total d'acquisition avec une limite de 50 000 euros en TRM et 30 000 euros en TRV)
- l'AAP France 20230 -IRVE haute puissance -stations de recharges.

Pour en savoir plus : [www.economie.gouv.fr/plan-de-relance](http://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance)

L'union TLF met à disposition des entreprises de transport et logistique un [guide d'installation d'infrastructures de recharge sur site](#).

Le référentiel de facteurs d'émissions de CO<sub>2</sub> selon les énergies est disponible sur le [site ObjectifCO2](#) ainsi que sur la [base empreinte de l'Ademe](#).

Pour comparer les coûts des énergies et émissions de CO<sub>2</sub> selon les énergies : <https://verdirmaflotte.fr/>

## 4 Présentation d'énergies alternatives : bio GNV, B100, XTL/HVO



**JULIEN HALLEY**  
Ingénieur d'affaires mobilité  
GRDF Normandie

### Le bio GNV

Le GNV (Gaz naturel pour Véhicule) comprend le GNL (Gaz Naturel liquéfié) et le GNC (Gaz naturel comprimé) particulièrement adapté aux véhicules utilitaires légers, camions, bus, cars, bennes à ordures ménagères. Le bio GNC est l'usage mobilité des gaz verts.

Le **bio GNV**, qui est un carburant de 2<sup>nd</sup>e génération réalisé à partir de déchets, permet d'obtenir :

- **2 fois moins de bruit que les moteurs diesel** (certification PIEK),
- **la vignette crit'air 1** pour l'accès aux ZFE,
- **une réduction de 50 % des émissions de Nox et de 95 % des particules fines** (par rapport au seuil de la norme euro VI) **et de 80 % des émissions de CO<sub>2</sub>** (par rapport au diesel).

En novembre 2023, on recensait en France 643 sites de méthanisation pour une capacité de 11 580 GWh/an et près de 1 000 projets. A l'horizon 2030, les opérateurs ambitionnent d'atteindre 20 % de gaz verts injectés dans les réseaux.

En Normandie, près de 50 sites injectent du biométhane dans les réseaux de gaz garantissant un approvisionnement en bio GNV, ce qui correspond à 700 Gwh/an, 2 400 poids lourds et 200 millions de km.

Les garanties d'origines (GO) permettent d'assurer la traçabilité du biométhane et de garantir au consommateur qui contractualise une offre de gaz renouvelable qu'il consomme bien du biométhane.

En France, 810 000 tonnes de bioGNV produites en 2023 dont 50 000 en Normandie.

2 solutions d'avitaillement :

- station publique (350 fin 2023, les freins à leur installation sont en train de se lever, stations en projet en Normandie pour 2024/2025 : à Carentan, Guilberville, Argentan et Grand Couronne)
- et station privative (accompagnement gratuit de GRDF) : petite (de 1 à 4 camions, charge lente de 6 heures), moyenne (de 4 à 10 camions, charge lente ou semi rapide ) ou grosse (de 15 à 20 camions, charge lente ou rapide 10 minutes).

Actuellement, 36 % du GNV est du bio GNV. L'objectif est d'arriver à 50 % en 2025 et 100 % en 2033 .

Le TCO (coût global) du GNV est compétitif (0,71euros du km comme le diesel , surarmortissement, exonération de la taxe sur le certificat d'immatriculation...). De plus, l'approvisionnement a été revu pour éviter les pics conjoncturels observés en 2021 et 2022 et garantir une indépendance énergétique. Les constructeurs proposent des véhicules avec une autonomie croissante (jusque 900 km).

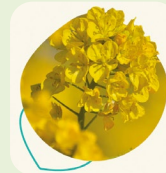


**Ludovic BAUDOUIN**  
Responsable commercial du  
secteur Normandie OLEO 100

### Le carburant végétal Oleo100

L'Oleo100 est :

- une énergie alternative **100 % végétale**, immédiatement miscible et substituable au gazole sur les véhicules diesel,
- un B100 100 % issu de colza français, autorisé par décret depuis mars 2018, il est produit à partir de l'huile de colza excédentaire sur le marché français (il n'est donc pas en concurrence avec les besoins alimentaires nationaux : le colza étant produit pour sa partie sèche destinée à l'alimentation animale),
- vendu iso coût gazole conventionnel et net de remboursement forfaitaire de la TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques),



- utilisable uniquement sur une **flotte de poids lourds captive** car il n'est pas disponible en station service publique et nécessite de disposer d'une cuve Oleo100 (mise à disposition gratuitement en moins d'un mois),
- utilisable uniquement sur des **véhicules homologués**.

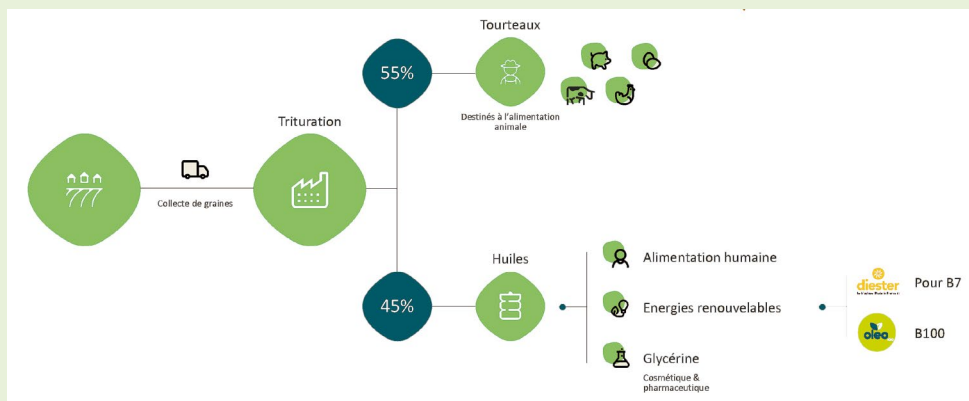
Le B100 bénéficie :

- d'un **prix indexé sur le coût du gazole** et d'un cadre fiscal adapté avec une **TICPE réduite** à 11,83 cts/litre depuis 2018 (60,75 pour le gazole)
- du droit au **surarmortissement** jusqu'à 60 % jusqu'en 2024 pour les véhicules « B100 irréversibles »
- de la **vignette crit'Air 1** pour les véhicules B100 exclusif.

Oleo100 permet par rapport au gazole une **diminution : de 60 % minimum des émissions de CO<sub>2</sub> et jusqu'à 80 % des particules fines rejetées**.

Fin octobre 2023, on recense :

- 1 444 clients Oleo100 dont 94 en Normandie, 83 % de clients en marchandises (87 % en Normandie) et 17 % en voyageurs ,
- 11 658 véhicules roulants dont 634 en Normandie,
- plus de 200 000 tonnes de CO<sub>2</sub> économisées en 2022 dont près de 17 000 en Normandie.





**Etienne VALTEL**  
Directeur Général ALTENS

### Le « PUR-XTL »

ALTENS, 1<sup>er</sup> fournisseur de carburant alternatifs distribue uniquement un **HVO certifié durable, appelé PUR-XTL** qui correspond à un **biogazole renouvelable de synthèse** de haute qualité **issu d'hydrogénation d'huile recyclée**.



Le PUR-XTL, qui est issu du recyclage des huiles de friture usagées et de graisses animales :

- remplace le gazole sans adaptation technique des véhicules ou modification de leur maintenance,
- est compatible avec tous les moteurs diesel,
- n'entraîne pas d'augmentation de consommation,
- est biodégradable et sans odeur,
- permet d'obtenir la vignette Crit'Air 2,
- entraîne une **réduction du bruit moteur et une diminution jusqu'à 90 % des émissions de CO<sub>2</sub>**.



5 millions de M<sup>3</sup> de XTL sont actuellement produits en Europe chaque année. Cette production sera multipliée par 3 d'ici 2030. Le HVO 100 est vendu aux transporteurs entre 1 euro et 1 euro 30 moins cher que son coût de production grâce au dispositif de la TIRUERT (Taxe Incitative à l'Utilisation d'Énergie Renouvelable dans les Transports). En France, il reste néanmoins un surcoût de 20 à 25 centimes par rapport au gazole.

## 5 Livraisons urbaines : Programme ColisActiv'



ColisActiv'

**Romain BARBE**  
Relation donneurs d'ordre nationaux, études logistiques urbaines  
ColisActiv' / SoFub

ColisActiv' a pour objectif le développement de la cyclologistique en la rendant durablement compétitive. La cyclologistique est l'utilisation de vélo dans le transport de marchandises, généralement pour le dernier et premier kilomètre. Elle est pertinente en zone dense, où il existe des problématiques de circulation (congestion, réglementation...) et de stationnement et est complémentaire des autres véhicules.

En France, il existe 200 structures de cyclologisticiens, répartis sur 74 villes, dont Caen, Rouen, Le Havre...

La mise en place de cyclologistique nécessite le plus souvent un changement organisationnel : une rupture de charge dans un micro-entrepôt urbain proche du centre-ville.

Les livraisons en vélo cargo en hyper centre sont plus efficaces que celles réalisées en VUL électriques, car on constate :

- moins 30 % de taux d'échec de livraison,
- plus précis pour l'horaire de passage,
- 94 % plus économes en énergie,
- des trajets 20 % plus courts en zone dense,
- une meilleure productivité,
- moins de haut-le-pied (si micro-hub bien placé),
- matériel moins cher et pas de frais de carburant,
- pas de restrictions d'accès, pas de procès verbal.



**François LOEWEISTEIN**  
Directeur  
TOUTENVELO Caen

Le programme ColisActiv prévoit une prime de 10 euros de l'heure, à partager entre le livreur et le donneur d'ordre afin de pousser les acteurs de la logistique à tester cette solution et d'aider les opérateurs qui se lancent en cyclologistique à atteindre plus rapidement la

rentabilité économique. De plus, ce programme facilite la mise en relation entre les donneurs d'ordre et les opérateurs locaux de cyclo-logistique, aussi bien au niveau national que local. Le programme bénéficie actuellement à 17 territoires (en Normandie : Rouen et Le Havre), plus de 50 opérateurs, 70 donneurs d'ordre avec plus d'un million de primes déjà versées et plus de 2 millions de colis livrés.

## CÉRÉMONIE DE REMISE DES CHARTES ET LABELS 2023 AVEC L'ADEME ET LA DREAL



Photos des entreprises présentes lors de la cérémonie normande 2023 de remise des chartes CO<sub>2</sub>, des chartes EVCOM et du label ObjectifCO<sub>2</sub>.

Le programme EVE est porté par l'Ademe, Eco CO<sub>2</sub> et les Organisations Professionnelles (AUTF, CGI, FNTR, FNTV, OTRE, Union TLF) et bénéficie du soutien du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Il est financé par les fournisseurs d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

